

Sommaire

I – CADRE CONCEPTUEL.....	4
1.1 Définition de concepts	4
a) Mondialisation	4
b) Développement durable.....	4
1.2 Coopération	5
a) Décentralisation	5
b) Coopération	5
c) Coopération décentralisée	6
II – CADRE JURIDIQUE ET REGLEMENTAIRE	6
2-1 Fondements historiques	6
2-2 États des lieux de la Coopération Décentralisée des départements.....	6
a) Fondements de la coopération	7
III – L’ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANCAISES AU CAMEROUN	7
3.1 – La contribution à la construction de la gouvernance Urbaine.....	7
3.2 La coopération, les jumelages entre les villes françaises et camerounaises.....	8
a) les exemples des villes comme Nantes/Dschang Strasbourg/Douala... ..	8
Historique de cette coopération Nantes Dschang	8
b) Institutionnalisation des échanges	9
c) Les actions.....	9
d) Nantes soutient et encourage la démocratie locale	10
e) Chantier jeunesse à Foumban.....	11
f) Signature de la convention de coopération entre Foumban et Jouy-en-Josas.....	11
IV – L’ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITES CAMEROUNAISES	12
a) Objectifs	12
b) Soutien au développement social	12
Partenaires en France	13
Partenaires au Cameroun.....	13
V – LES TECHNIQUES D’ELABORATION D’UN PROJET EN COOPERATION DECENTRALISEE	13
VI – ETUDE DE CAS SUR UN PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE.....	13

VII – MANAGEMENT D’UN PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE	13
VIII – LES METIERS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE.....	13
BIBLIOGRAPHIE	

I – CADRE CONCEPTUEL

1.1 Définition de concepts

a) Mondialisation

« La mondialisation pourrait être définie comme l'extension à l'échelle mondiale d'enjeux qui étaient auparavant limités à des régions ou des nations. »¹ Toutefois, le sociologue Guy Rocher fait une distinction entre la mondialisation et l'internationalisation : ...«celle-ci nous réfère aux échanges de diverses natures, économiques, politiques, culturels, entre nations, aux relations qui en résultent, pacifiques ou conflictuelles, de complémentarité ou de concurrence. Si l'on parle de mondialisation, on entend évoquer une autre réalité, contemporaine celle-là: l'extension de ces relations et de ces échanges internationaux et transnationaux à l'échelle du monde, conséquence de la rapidité toujours croissante des transports et des communications dans la civilisation contemporaine. Quant à la globalisation [un terme qui a la préférence du sociologue], elle ferait référence à un système-monde au-delà des relations internationales, au-delà de la mondialisation, un fait social total au sens propre du terme, un référent en soi.»

b) Développement durable

Il existe une pluralité de définitions du développement durable. Cependant, la plus fréquemment citée est tirée de Notre avenir à tous, rapport également connu sous le nom de Rapport Brundtland :

« Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. [Traduction] Il comporte deux concepts essentiels :

- le concept de **besoins**, en particulier les besoins essentiels des personnes démunies qui devraient avoir priorité absolue;
- l'idée de **limites**, imposées par l'état de la technologie et l'organisation sociale, à la capacité de l'environnement de répondre aux besoins présents et à venir. »

Toutes les définitions du développement durable ont un point commun : le monde doit être considéré comme un système ; un système spatial et temporel.

¹ «La mondialisation: un phénomène pluriel», in [Daniel Mercure](#) (dir.), [Une société-monde? Les dynamiques sociales de la mondialisation](#), Presses de l'Université Laval, De Boeck, 2001.

1.2 Coopération

a) Décentralisation

La [décentralisation](#) est un **processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui.**

Par un long processus de décentralisation, la France, qui était un État unitaire très centralisé, est aujourd'hui déconcentré et décentralisé (loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République, dite "loi ATR"). La décentralisation est consacrée par l'article 1er de la Constitution, selon lequel "l'organisation (de la République française) est décentralisée".

On distingue la décentralisation territoriale et la décentralisation fonctionnelle.

Dans la **décentralisation territoriale**, les autorités décentralisées sont les collectivités territoriales ou locales (communes, départements, régions, collectivités à statut particulier et collectivités d'outre-mer).

Les collectivités territoriales jouissent de la personnalité morale, de moyens et de compétences propres, donc d'une certaine autonomie locale (art. 72 s.. de la Constitution ; Charte européenne de l'autonomie locale de 1985). Celle-ci s'exerce dans le cadre de la loi et sous le contrôle de l'État.

La loi du 2 mars 1982 a transformé le contrôle de tutelle exercé sur les collectivités territoriales en un contrôle de [légalité](#), pouvant être exercé notamment à l'initiative du préfet, et consistant désormais en la saisine du juge administratif.

Dans la **décentralisation fonctionnelle ou technique**, les entités décentralisées sont des établissements publics chargés de gérer un [service public](#) (universités, hôpitaux publics, musées nationaux, régions entre 1972 et 1982). Ils bénéficient de la personnalité morale et de moyens propres, mais ne disposent que d'une compétence d'attribution qui correspond à l'objet même du service public qui leur est transféré.

b) Coopération

« Coopérer, c'est travailler ensemble, à une œuvre commune. La coopération implique dépendance et solidarité vis-à-vis d'un groupe. La coopération est donc le fait, pour une personne, de s'adonner consciemment à une activité complémentaire de celle d'autres personnes dans le cadre d'une finalité commune, dans un groupe donné (Encyclopédie Universalis). »

Pour E. Durkheim (1858-1917), la division du travail est la source de la coopération : *"la coopération ne va pas sans la division du travail. Coopérer en effet, c'est se partager une tâche commune."*

T. Hobbes (1651) pense que l'homme ne peut coopérer qu'en présence d'un pouvoir central fort qui contrôle les comportements égoïstes résultant d'une compétition impitoyable.

R. Axelord (1984) montre que, malgré la tendance de l'homme à l'égoïsme, la coopération peut exister sans intervention du pouvoir central.

Cependant, pouvoir central ou pas, la coopération au sein d'un groupe n'est pas spontanée. Selon Richard Dankins (Biologiste britannique né en 1941), l'adversaire des membres d'un groupe est souvent à l'intérieur même de ce groupe : "un brontosauve ne cherche pas à courir plus vite que le tyranosauve qui le poursuit (ce qui lui serait impossible), mais simplement plus vite que les plus lents de ses collègues" (citation extraite de http://fr.wikipedia.org/wiki/dilemme_du_prisonnier)

c) Coopération décentralisée

"est l'ensemble des relations de coopération, d'aide au développement, de promotion à l'étranger, d'amitié, d'assistance technique, d'aide humanitaire, de gestion commune de biens et de services... qui lient des collectivités territoriales françaises et leurs groupements à des autorités locales étrangères. "

II – Cadre juridique et réglementaire

Lois ATR du 6 février 1992, texte fondateur de la Coopération Décentralisée et Thiollière du 2 février 2007, texte fixant un cadre juridique stable et sûr pour cette politique publique.

La définition française de la coopération décentralisée se différencie de la définition européenne qui entend par Coopération décentralisée tout programme conçu et mis en oeuvre dans les pays du Sud ou de l'Est par toute forme Organisée de la société civile : ONG, pouvoirs publics locaux, Coopérative agricole, syndicat.

La coopération décentralisée des collectivités territoriales Françaises se différencie également de leurs politiques de Solidarité internationale qui vise à appuyer des associations du territoire du département dans des projets de coopération Internationale.

2-1 Fondements historiques

L'Occident s'est relevé meurtri de la seconde guerre mondiale avec une idée majeure partagée par les acteurs institutionnels, économiques, la société civile : construire une paix durable en Europe et dans le Monde.

De cette idée naissent les jumelages franco-allemands, visant à réconcilier ces deux peuples et à construire durablement la paix en Europe. Peu à peu, toute l'Europe est concernée, voire le Monde entier.

2-2 États des lieux de la Coopération Décentralisée des départements

Dans les années 1980, des solidarités avec certains peuples (Polonais, roumain, burkinabé, malien) créent des solidarités particulières avec la « nouvelle Europe » et l'Afrique subsaharienne et un nombre important de liens de jumelages et/ou de « jumelages-

coopération » se structurent ou se développent avec des régions, départements et villes de pays « de l'Est » et « du Sud ».

Au fil des années, outre les jumelages traditionnels, les collectivités ont entrepris des partenariats plus construits permettant un véritable partage de compétences dans des domaines variés, sur la base d'enjeux et de visions stratégiques partagés.

La coopération décentralisée qui ne faisait pas l'objet d'un titre dans les lois de décentralisation de 1982-1983, devient le titre V de la loi ATR du 6 février 1992, donnant un cadre juridique à la coopération décentralisée.

a) Fondements de la coopération

Il convient de noter que certains conseils généraux pilotes ont développé des actions de coopération décentralisée dès le train de lois de décentralisation de 1982-1983, par exemple le Conseil général d'Ille-et-Vilaine avec la région de Mopti, au Mali.

III – L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITES TERRITORIALES FRANCAISES AU CAMEROUN

Les axes majeurs de cette coopération :

L'action internationale des collectivités territoriales décentralisées Françaises se déportent au Cameroun. L'une des coopérations les plus dynamiques des collectivités locales Françaises au Cameroun, est celle de la ville de Nantes et celle de la ville de Dschang. Découvrons cette coopération qui dure depuis 2002 et qui porte sur les points suivants:

- la culture et l'écotourisme durable
- l'eau et l'assainissement et la Démocratie locale.
- Gestion urbaine soutien au développement social

3.1 – La contribution à la construction de la gouvernance Urbaine

Lors d'une conférence à l'ENA en 1999, Georges Cavallier affirmait que « la gouvernance urbaine n'est pas autre chose à mes yeux que la capacité à mettre en œuvre des partenariats efficaces entre les différents acteurs ». Il considère ainsi les partenariats comme fondements de la gouvernance urbaine. Ceci se vérifie dans une large mesure au Cameroun où les partenaires internationaux apportent incontestablement une contribution à la gouvernance urbaine par la construction, la consolidation et le financement des politiques de développement urbain.

Selon Patrick Le Galès, « *le terme de gouvernance urbaine suppose une plus grande diversité dans la manière d'organiser les services, une plus grande flexibilité, une variété des acteurs, voire une transformation des formes que peut prendre la démocratie locale, la prise en compte du citoyen et du consommateur, la complexité des nouvelles formes de citoyenneté. L'autorité locale devient un acteur important certes, mais un acteur parmi d'autres, tout comme l'Etat(...). Le concept de gouvernance urbaine renvoie donc à une vision élargie du gouvernement des villes, au-delà des autorités locales et de l'Etat.* »

Selon Hilaire de Prince Pokam, Enseignant de droit à l'université Dschang : "La coopération décentralisée contribue également à l'élaboration de la politique urbaine si l'on s'en tient par exemple au cas des villes françaises et leurs homologues camerounaises (Nantes/Dschang, Strasbourg/Douala, etc.) et à la Convention de partenariat signée en janvier 2006 entre l'association « Communes et Villes Unies du Cameroun » et la communauté urbaine de Nantes. »

La coopération entre les villes françaises et camerounaises combine en effet fréquemment la dimension ingénierie urbaine (assistance technique en matière d'assainissement, d'aménagement urbain, d'habitat ou de transports) et l'appui à la gouvernance urbaine qui consiste en un appui logistique aux réformes de décentralisation et de gestion municipale. Elle peut prendre plusieurs formes (missions d'expertise, formation) qui aboutissent à développer une activité de conseil en amont des projets urbains. S'agissant de la Convention de janvier 2006, Nantes Métropole ouvre un partenariat avec les villes moyennes du Cameroun dont la thématique centrale est celle du partage des savoir-faire en matière de développement urbain et l'accompagnement des villes moyennes camerounaises dans la mise en œuvre des contrats de ville (démarche de contractualisation des priorités de développement urbain entre l'Etat et les collectivités territoriales décentralisée). Il s'agit d'aider les villes moyennes qui le souhaitent à envisager une démarche de planification urbaine. Nantes Métropole est le coordonnateur des partenariats pour la partie française. Les villes pilotes sont Dschang, Limbe, Maroua. Dans tous ces partenariats, les acteurs internationaux concernés mettent surtout leur savoir-faire au service de l'Etat camerounais ou des villes en vue d'une bonne gouvernance urbaine. Ils participent également à sa consolidation."

3.2 La coopération, les jumelages entre les villes françaises et camerounaises

a) les exemples des villes comme Nantes/Dschang Strasbourg/Douala...

Historique de cette coopération Nantes Dschang

30 septembre 2002-30 septembre 2014, [la commune de Dschang](#) revisite les 12 années de partage d'expériences et de développement au bénéfice d'un peuple. Les actions parlent d'elles-mêmes.

Depuis 1996, la ville de Dschang mène un vaste projet de développement local axé . Ce projet, centré sur l'aménagement du site du Lac Municipale, est à l'origine de la **coopération décentralisée** entre les villes de **Nantes** et de **Dschang**. La première étape de cette coopération avait été marquée par le financement en 1998 du premier Office du Tourisme camerounais à Dschang.

La date du 30 septembre de l'année 2002 restera à jamais gravée dans les mémoires des citoyens de la ville de Dschang. Elle marque le début des échanges en matière de Coopération institutionnelle entre les villes camerounaise de Dschang et française de Nantes, 12 ans après la signature du pacte d'amitié entre Etienne SONKIN, Maire de Dschang et Jean Marc AYRAULT, Député-Maire de Nantes. A cette époque, les populations de Dschang vivent la plénitude des fruits d'une coopération bien animée, fruits qui attribuent

à cette ville de l'Ouest du Cameroun une position très convoitée dans l'univers de la Coopération que Nantes développe avec plusieurs villes du Sud.

Développement urbain, renforcement institutionnel, jeunesse et sports, eau et assainissement, urbanisme, culture et tourisme, démocratie locale, voilà les domaines dans lesquels cette coopération base jusqu'à nos jours ses activités pour la bonne gouverne des citoyens des deux villes tout ceci au travers de programmes pluriannuels.

b) Institutionnalisation des échanges

Les premières années de cette coopération sont animées par une Association dénommée APLC (Association Pays de Loire Cameroun) qui reçoit toutes les subventions de Nantes pour exécuter la mise en œuvre des projets à Dschang. Mais Le rapport de l'évaluation (GRET) commandité par Nantes en 2010 démontre clairement beaucoup de faiblesses de cette formule et depuis lors les échanges entre les deux Collectivités sont directs, grâce à un nouvel accord cadre signé entre les Maire MOMO Bernard et Jean Marc AYRAULT. Ainsi, la Commune de Dschang reçoit de Nantes directement dans un compte intitulé Coopération Nantes-Dschang les subventions affectées aux projets arrêtés d'un commun accord. Il a par conséquent été créé dans les deux CTD des services pour animer cette coopération devenue institutionnelle.

c) Les actions

Dans le domaine de la desserte en eau potable, qui parle mal de Nantes dans les villages et quartiers de la Commune de Dschang s'attire à coup sûr de sérieux ennuis. De nos jours, grâce aux projets de la Coopération Décentralisée, 50 000 personnes ont été alimentées en eau potable, ce qui s'ajoute aux 40 000 qui en disposaient déjà, faisant ainsi passer le taux de desserte de 20 à 45%.

Afin de pérenniser tous ces investissements de Nantes dans le domaine de l'eau, l'Exécutif Municipal de Dschang conduit par le Dr Bernard MOMO, a créé par Arrêté le 1er avril 2011, un Etablissement Public Communal dénommé **Agence Municipale de l'Eau et de l'Energie** en abrégé AMEE. L'AMEE s'occupe également comme sa dénomination l'indique, des réalisations communales dans le domaine de l'Energie. L'AMEE compte à son actif une vingtaine de points d'eau aménagés dans le cadre de la coopération. L'électricité qui brille dans le village TCHOUADENG provient d'une microcentrale construite en 2009 par une ONG allemande sur la sollicitation des populations de cette localité à travers l'ONG ADEID et réhabilitée en 2011 par l'AMEE.

Le projet URBACAM financé entre 2006 et 2008 par Nantes métropole a permis à quelques cadres de cette Commune de voir leur capacité technique renforcée. Ce projet s'est achevé par la construction d'une décharge contrôlée au quartier SINTEU.

Grâce au recrutement de 5 personnels dans le cadre de la **Coopération Décentralisée**, la Commune de Dschang a vu ses compétences en ressources humaines renforcées et plusieurs projets financés: c'est le cas du Projet Eau et Assainissement financé par **Nantes, l'AIMF**, l'Agence de l'eau Loire Bretagne en 2008 pour une première phase d'un montant de 315.000 euros soit près de 200.000.000 de francs CFA et une seconde phase qui viens d'être financée pour un montant plus important de 396.500 euros soit environs 260.000.000 de francs CFA nous pouvons aussi citer la Commune de Vassanelo avec la Région de LAZIO en Italie en 2011, du Plan d'Occupation du Sol (POS) financé par le Ministère de l'Habitat et du Développement Urbain), du Projet de Compostage financé en 2010 par le Fonds Français d'environnement Mondial (FFEM) du Projet de

gestion des déchets dans la Commune financé en 2012 par le Conseil Général du Nord de France, du Projet d'électrification rurale financé par le FEICOM en 2012 etc.

L'Office du Tourisme de Dschang qui a signé en décembre 2012 une convention de collaboration avec l'Office de Tourisme de Guider (Nord Cameroun), est une véritable référence au Cameroun. Son rayonnement malgré des difficultés que connaissent bon nombre d'entreprises publiques des pays sous-développés peut être attribué au mérite de la **coopération Nantes-Dschang**.

L'ouverture de la base nautique de Dschang en 2006 offre aux jeunes citoyens de cette cité des aires de divertissement à nulle autre pareille. La ville de Dschang est l'une des rares villes camerounaises à disposer d'un casier destiné à l'enfouissement des déchets. La décharge municipale construite à Siteu en 2008 est une autre réalisation de Nantes à Dschang. Afin de contribuer pour une nette amélioration de la collecte des ordures à Dschang, Nantes a fourni un camion à compaction qui aura pendant longtemps offert des loyaux services au Service de l'Hygiène et de l'Environnement de la **Commune de Dschang**,

Tout ceci sera suivi en 2009 de la Construction des bungalows du Centre Artisanal autour du lac municipal. Le projet du musée des civilisations qui sera inauguré plus tard intègre tout un ensemble de réalisations que Nantes a faites sur ce site devenu touristique. Ce musée construit sur les abords du site du lac municipal de Dschang présente les civilisations des Hautes Terres de l'Ouest, du Cameroun et d'ailleurs à travers : 1200m² d'exposition, plus de 300 objets, une vingtaine de diaporama-vidéo, des décors.

Nantes dans le domaine de la promotion de la démocratie et de la bonne gouvernance à Dschang s'investit corps et âme, c'est ainsi que cinq organisations de la société civile (OSC) opérant dans le territoire de la Commune de Dschang ont reçu chacune, le vendredi 28 juin 2013, des mains des autorités de la Menoua et du Maire de Dschang leur chèque de 500 000 Francs CFA. Cet appui s'inscrit dans le cadre du soutien du partenariat Nantes-Dschang aux meilleures initiatives locales.

d) Nantes soutient et encourage la démocratie locale

Grâce à notre partenaire Nantes, la Commune doit pouvoir désormais encourager les personnes ou les organisations de la société civile qui réalisent ou portent des initiatives heureuses », avait relevé le Maire de Dschang de l'époque, Bernard Momo. « Le développement est l'affaire de tous. Chacun à son niveau, en fonction de sa créativité, peut y participer », a-t-il ajouté.

Après l'appel à candidature et selon le rapport du jury présidé par le maire de Dschang et dans lequel figurent deux personnes de Nantes dont Maurice Berthiau et Antoine LONGET, près d'une dizaine de dossiers de candidatures ont été reçus. Mais après études de ces dossiers et descentes sur le terrain, les initiatives méritantes ont été primées.

Ainsi, l'Association des apôtres de l'amour, de miséricorde, de compassion et de charité (A²MC²), le Centre de rééducation, de formation et d'insertion sociale des aveugles au Cameroun (CREFISAC), le Groupe d'initiative commune des agro-pasteurs de Fialah-Foto (GIC APFIF), l'Association des sports nautiques de Dschang (ASNAUD) et le Centre international bilingue d'accueil et d'encadrement des enfants vulnérables Atela (CIBAEVA) ont été récompensés pour leurs efforts dans leurs domaines respectifs.

Ce n'est pas dans le domaine de l'apiculture que Nantes est absente à Dschang, du mercredi 09 au lundi 21 janvier 2013, une équipe de 3 apiculteurs français envoyés par Nantes a séjourné dans le village Nzinglah dans le Groupement Fongo-Ndeng. L'objet de ce

séjour était de perfectionner le savoir-faire des apiculteurs locaux. Dans ce cadre, les 14 volontaires-stagiaires, venus de tous les coins de la commune et même au-delà, ont appris de nouvelles techniques de travail. Ainsi, ils maîtrisent désormais : ce qu'est une reine et comment la retrouver par filtrage au milieu de 35.000 à 40.000 abeilles ; la procédure de division d'une colonie d'abeilles pour en obtenir deux distinctes ; l'élevage d'une reine pour renouveler un cheptel...Le site de Nzinglah dans Fongo-Ndeng avait été retenu pour ce stage simplement parce que le Chef de ce village, SM Atemkeng Clément, possède un rucher de près de 100 ruches actives. Les 3 apiculteurs-instructeurs appartenaient à l'UNAF, l'Union Nationale de l'apiculture française. Mme Yannick Gil et son époux Félix étaient du Lot et Garonne alors que Loïc Leray est de Nantes.

Précisons aussi que La commune de Dschang grâce à la coopération décentralisée avec Nantes bénéficie de la confiance d'autres Partenaires Techniques et Financiers au rang desquelles l'Union Européenne (UE), l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF), le Ministère des Affaires Etrangères et Européenne de France et bien d'autres... le Programme Franco-Camerounais pour un développement solidaire (PRODESO) qui vient dans le cadre du projet de gestion des déchets de renforcer les capacités techniques de la commune de Dschang avec l'acquisition d'un camion BOM en est une parfaite illustration. Le Compte Administratif (CA) de Dschang est passé de 399 811 491 FCFA en 2010 à 645 863 218 FCFA en 2011; puis à plus de 900 000 000 FCFA en 2013.

La ville de FOUMBAN et la ville de Jouy en Josas Foubam, ville située à l'Ouest du Cameroun, considérée par les Camerounais comme la Cité des Arts, a un long passé culturel lié à la tradition BAMOUN.

De nombreux artisans y fabriquent et vendent une grande variété de pièces d'art, de l'imitation d'objets historiques à des créations modernes.

Une fois les contacts établis, avec l'aide de l'Ambassade de France, l'ouverture d'une voie de coopération décentralisée Nord-Sud nous est apparue réalisable.

e) Chantier jeunesse à Fouban

Dans le cadre d'une convention de coopération avec la ville de Fouban au Cameroun et la mairie de Jouy-en-Josas, le comité de jumelage de Jouy-en-Josas a proposé à deux jeunes jovaciens de participer à un chantier de jeunesse au Cameroun au mois d'août dernier. Finalement, un seul jeune, Paul Goalec a pu se rendre à Fouban.

Ce chantier s'inscrivait dans le cadre d'un accord de partenariat signé entre l'association CLV en décembre 2011, avec le Comité de Développement du village de Marom (près de Fouban) et dans la continuité de deux chantiers Jeunes Solidarité Internationale, organisés en août 2012 et 2013, sur le même site. Ce projet avait pour but la réhabilitation de salles de classes et l'installation d'un système de récupération d'eau sur le toit ; ceci afin de faciliter l'entretien des locaux et assurer de meilleures conditions d'hygiène aux enfants Paul Goalec nous livre ici ses premières impressions et les photos rapportées de cette riche expérience humaine !

f) Signature de la convention de coopération entre Fouban et Jouy-en-Josas

Cette signature est la concrétisation de notre volonté commune de partenariat entre nos deux villes auquel nous souhaitons associer nos deux villes jumelles, Meckesheim et Bothwell.

Jeudi 28 février 2013, Monsieur Adamou NDAM NJOYA, Maire de Foumban et Monsieur Jacques BELLIER, Maire de Jouy-en-Josas, ont paraphé la convention de coopération entre les villes de Foumban et de Jouy-en-Josas, en présence notamment de Madame Patricia TOMAINO NDAM NJOYA, députée du Cameroun, de Marie-Hélène AUBERT, Conseillère générale des Yvelines, de François BREJOUX, conseiller municipal et des membres du Comité de Jumelage.

La signature de la convention s'est déroulée dans la salle du Conseil Municipal de la mairie de Jouy-en-Josas.

IV – L'ACTION INTERNATIONALE DES COLLECTIVITES CAMEROUNAISES

Les objectifs de la coopération avec Douala sont les suivants : agir dans les domaines de la gestion municipale, de la politique de développement social et local et favoriser les échanges entre les établissements scolaires et les associations.

Douala est la capitale économique du Cameroun et son principal centre d'affaires. La ville tire son nom du peuple qui l'a fondée, les Doualas. Située à 250 km de la capitale, Yaoundé, elle compte plus de 3 millions d'habitants.

Douala est le chef-lieu de la province du Littoral et du département du Wouri, le nom du fleuve qui a longtemps été au centre de l'activité de la ville. C'est le plus grand port du pays. Créée en 1987, la Communauté Urbaine de Douala est dirigée par un délégué du gouvernement. Elle est composée de 6 communes d'arrondissement, dont celle de Douala IV avec laquelle Strasbourg a développé des liens de coopération à partir de 2004.

a) Objectifs

Renforcer les compétences de la commune d'arrondissement de Douala IV dans les domaines de la gestion municipale et de la politique de développement social et local.

b) Soutien au développement social

Après une période active d'échanges entre les deux Communautés Urbaines de Douala et de Strasbourg (1987-1992), la coopération a repris en 2004 en partenariat avec la commune d'arrondissement de Douala IV, en cohérence avec les actions développées par l'Institut Régional de Coopération Développement Alsace, très impliqué au Cameroun depuis sa création en 1986.

La coopération a permis d'élaborer un programme de travail dans le domaine de **l'action sociale**, et s'est matérialisée par la **réalisation d'un centre social intersectoriel municipal** dans le quartier de Mambanda, initiative pilote dans le pays, dont l'objectif est de :

- **rassembler et coordonner en un lieu unique l'ensemble des prestations sociales et sanitaires proposées** sur le territoire de la commune : halte-garderie, espace de rencontres pour les femmes, espace santé, salles de formation professionnelle, salles de réunion pour les associations du quartier, etc.
- proposer aux jeunes du quartier et notamment aux enfants des rues, en lien avec l'UNICEF, **des solutions d'accueil et une formation professionnelle.**

Partenaires en France

- IRCOD
- Ville de Strasbourg
- Hôpitaux Universitaires de Strasbourg
- Région Alsace
- UNICEF (Alsace et comité français)

Partenaires au Cameroun

- Commune d'arrondissement de Douala IV
- Communauté Urbaine de Douala
- Ministère des Affaires sociales
- Ministère de la Santé
- Ambassade de France
- UNICEF Cameroun

V – LES TECHNIQUES D'ELABORATION D'UN PROJET EN COOPERATION DECENTRALISEE

Un projet en coopération décentralisée nécessite :

- Une identification du partenaire
- Des visites et des séances de travail entre collectivités
- La définition des axes prioritaires de coopération et recherche des financements
- La mise en place des actions et la communication de celles-ci
- Une phase d'évaluation

VI – ETUDE DE CAS SUR UN PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Projet de coopération décentralisée entre le Syndicat Mixte Lys Audomarois et la Commune d'Arrondissement de Yaoundé 3 :

- Identification des partenaires suivie des visites à Yaoundé et en France des porteurs du projet
- L'élaboration des besoins et la recherche des financements
- La mise en œuvre
- L'évaluation

VII – MANAGEMENT D'UN PROJET DE COOPERATION DECENTRALISEE

Gérer un projet en coopération décentralisée suppose :

- Une bonne capacité de négociations
- Une grande capacité d'écoute
- Une parfaite connaissance des réalités endogènes des partenaires
- Une maîtrise irréprochable en management des projets
- Une bonne connaissance des réseaux et acteurs internationaux.

VIII – LES METIERS DE LA COOPERATION DECENTRALISEE

A l'issue de votre Master en Gestion des Collectivités territoriales, vous obtiendrez les capacités universitaires techniques et managériales pour devenir demain :

- Directeur du Service de la Coopération décentralisée dans une collectivité locale (Mairie, Communautés urbaines, Conseil départemental)
- Chargé de mission à l'action internationale des Collectivités territoriales auprès de l'élu en charge de la Coopération décentralisée
- Chef de projet en coopération décentralisée.

BIBLIOGRAPHIE

CHARASSE (Michel). - Rapport d'information fait au nom de la Commission des finances, du contrôle budgétaire et des comptes économiques de la Nation *sur le rapport de la Cour des comptes relatif aux fonds octroyés aux organisations non gouvernementales (ONG) françaises par le ministère Ministère Ensemble des services de l'Etat (administration centrale et services déconcentrés) placés sous la responsabilité d'un ministre.* des affaires étrangères, Sénat, 2005

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000421/index.shtml>

COURSIN (François). - *La Contribution de la France au progrès des pays en développement*, Paris, Journaux officiels, 2001 (Avis et rapports du Conseil économique et social)

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000299/index.shtml>

Dossier euroEuroMonnaie unique de plusieurs Etats membres de l'Union européenne qui forment la zone euro. / Franc CFA, Afrique contemporaine, n°189, mars 1999

AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT - *Rapport annuel 2005 de l'Agence française de développement*, 2006

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000407/index.shtml>

FRANCE. Conseil d'analyse économique. - *La France et l'aide publique au développement Aide publique au développement Dons ou prêts consentis à des conditions financières privilégiées accordés aux pays en voie de développement par les organismes publics des pays industrialisés.* Paris : La Documentation française, 2006

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/064000685/index.shtml>

FRANCE. Conseil d'Etat. - *Le cadre juridique de l'action extérieure des collectivités locales.* Paris : La Documentation française, 2006

FRANCE. Direction générale de la coopération internationale et du développement. - *Mémoire de la France sur ses politiques et programmes en matière de coopération pour le développement*, mai 2004

FAURE (Jean-Claude), JOLLY (Cécile). - *L'Etat et les ONG : pour un partenariat efficace : rapport du groupe de travail : " vers un nouveau partenariat entre les Organisations de solidarité internationale et les pouvoirs publics "*, Paris : La Documentation française, 2002

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/024000131/index.shtml>

GABAS (Jean-Jacques). - *L'aide publique française au développement*, La Documentation française, 2005 (Les études de la Documentation française)

HESSEL (Stéphane). - *La réforme de la coopération.* Paris : La Documentation française, 1991

JEANNENEY (Jean-Michel). - *La réforme de la Coopération*, Paris : La Documentation française, 1963

LANDAU (Jean-Pierre). - *Les nouvelles contributions financières internationales*, Paris : La Documentation française, 2004

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000440/index.shtml>

PENNE (Guy), BRISEPIERRE (Paulette), DULAIT (André). - *La réforme de la coopération.*
Paris : Sénat, 2001

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/014000768/index.shtml>

TADDEI (Josette). **Haut Conseil de la coopération internationale.** - *Pour une analyse des pratiques de la coopération décentralisée pour le développement et la solidarité internationale.* Paris : Premier ministre, 2004

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/044000460/index.shtml>